



FORMATIONS DEUXIEME SEMESTRE 2020

FICHES DESCRIPTIVES DE FORMATIONS

Les formations pour être acteur toute sa vie

❖ ACCUEIL DES NOUVEAUX SYNDIQUES - S'IMPLIQUER DANS LA CGT

Public : nouve-lles-aux syndiqué-e-s.

But : permettre à toute nouvelle syndiquée ou nouveau syndiqué d'acquérir dès son adhésion les connaissances nécessaires pour s'impliquer dans la vie de son syndicat.

Objectif : les stagiaires seront en capacité d'identifier la place du travail dans un système mondialisé, les champs d'action syndicale, les principes de la vie démocratique de la CGT et la démarche revendicative.

Contenu :

- L'organisation de la société
- L'action syndicale dans la société
- La CGT ses valeurs, la place des syndiqués dans l'organisation

Durée : 1 jour.

Organisée par : UNION LOCALE.

Pré-requis : /

❖ FORMATION SYNDICALE GENERALE DE NIVEAU 1 – TRONC COMMUN

Public : Tou-te-s les syndiqué-e-s.

But : Apporter à chaque syndiqué-e, ancien/ne ou nouve-lle-au, les connaissances lui permettant de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations de son organisation.

Objectif : Décider et participer activement à la vie de son organisation, en commençant par son syndicat.

Contenu :

- La diversité du salariat d'aujourd'hui
- L'élaboration des revendications
- Le fonctionnement de la société
- Le syndicalisme et les orientations de la CGT

Durée : 5 jours.

Organisée par : UNION LOCALE.

Pré-requis : **Avoir suivi la formation Accueil : s'impliquer dans la CGT.**

❖ AGIR CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

Public : Les syndiqué-e-s, les responsables dans les organisations territoriales et professionnelles, les élu-e-s et mandaté-e-s.

But : Construire une intervention syndicale pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Objectif : les stagiaires seront en capacité d'identifier et de caractériser les violences sexistes et sexuelles ; de construire une démarche syndicale.

Contenu :

- La réalité des violences sexistes et sexuelles
- Violences sexistes et sexuelles au travail : de quoi parle-t-on ?
- Mobiliser les acteurs pour notre démarche syndicale
- L'accueil des victimes

Durée : 3 jours.

Organisée par : UNION DEPARTEMENTALE.

Pré-requis : **Avoir suivi la formation syndicale générale niveau 1.**

Les formations pour accompagner au mandat

❖ MEMBRE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE, PRISE DE MANDAT

Public : Tout membre d'un CSE dans une entreprise.

But : permettre aux militant-e-s d'acquérir les outils indispensables immédiatement mobilisables pour investir le comité social et économique en lien avec la démarche syndicale CGT.

Objectif : A l'issue de la formation, les stagiaires seront outillées pour exercer leur mandat en lien avec notre démarche syndicale.

Contenu :

- Missions et composition du CSE
- La conception CGT du mandat CSE
- Les attributions du CSE
- Les moyens des élus du CSE
- Les réunions du CSE
- Santé, sécurité et conditions de travail
- Mise en situation

Durée : 5 jours.

Organisée par : UNION DEPARTEMENTALE.

Pré-requis : Avoir suivi la formation syndicale générale niveau 1.

❖ COMMISSION SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU CSE

Public : Tout membre d'un CSE dans une entreprise.

But : Donner aux élu-e-s les connaissances pour comprendre le rôle, les missions et les moyens du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail / comprendre le rôle syndical des membres.

Objectif : les stagiaires seront outillés pour exercer leur mandat y compris en CSSCT en lien avec la démarche CGT.

Contenu :

- L'approche légale des termes « travail », « santé », « hygiène », « sécurité » et « conditions de travail »
- Les missions attribuées à la commission par le code du travail
- Le fonctionnement de la commission
- Les droits et moyens des mandatés
- La démarche syndicale à mettre en œuvre

- Les outils et ressources à mobiliser pour développer la prévention dans l'entreprise

Durée : 5 jours.

Organisée par : UNION DEPARTEMENTALE.

Pré-requis : Avoir suivi la formation syndicale générale niveau 1.

❖ CONSEILLER DU SALARIE

Public : Conseille-r-e du salarié

Contenu :

- 1er jour : statut et missions/ procédure de licenciement (faux et non faux)
- 2° jour : Le rôle du conseiller du salarié dans la procédure de rupture conventionnelle : cas pratiques
- 3° jour : les motifs non-fauxs de licenciement : cas pratiques
- 4° jour : les motifs fauxs du licenciement : cas pratiques
- 5° jour : mise en situation / rédaction de compte-rendu d'entretien préalable

Durée : 5 jours.

Organisée par : UNION DEPARTEMENTALE/ INSTITUT DU TRAVAIL BORDEAUX

Pré-requis : Avoir suivi la formation syndicale générale niveau 1.

Contact : Christelle SAINT-MARTIN - Animatrice collectif DLAJ – dlaj@udcgt47.fr